

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 476

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191145

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Affaires Culturelles - Création d'un nouvel établissement Culturel - La Comète - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 476

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191145

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Affaires Culturelles - Création d'un nouvel établissement Culturel - La Comète - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le départ du Centre dramatique national en 2017 a permis d'imaginer en lieu et place de la Comédie un nouvel équipement culturel consacré au spectacle vivant afin de continuer à assumer un rôle d'ouverture et d'intégration important dans ce quartier prioritaire de la politique de la Ville, touché par ailleurs par une forte déprise commerciale.

Les objectifs assignés au lieu sont de soutenir l'émergence artistique ainsi que des nouvelles formes de création et de favoriser l'édification personnelle de chacun par une pratique culturelle diversifiée.

□ **Motivation et Opportunité :**

La vocation d'un tel équipement va cependant bien au delà du quartier d'implantation, ayant une capacité à participer à la dynamique de l'ensemble du territoire communal voire plus largement à jouer un rôle dans le maillage culturel des salles et équipements de spectacle au sein de la Métropole.

Après consultation publique sur son nom, ce nouveau lieu, appelé désormais « La Comète » ouvrira ses portes au public courant 2020. Il aura pour vocation de promouvoir l'interculturalité, le partage des compétences, l'émergence et la pratique artistique des amateurs.

Il accueillera en conséquence une école de musique, le département art dramatique du conservatoire Massenet, l'Espace Information Jeunesse (EIJ) ainsi que des associations ouvrant pour la diffusion du spectacle vivant, de façon permanente ainsi que les compagnies de danse, de théâtre et groupes de musique conventionnés à l'émergence de façon temporaire, pour des temps de travail et/ ou de restitution.

Ce nouveau lieu aura pour missions d'être largement ouvert à tous, sur une amplitude horaire importante afin de permettre l'accueil du public, la formation, l'accompagnement éducatif ainsi que la création et la diffusion de spectacles.

□ **Contenu :**

La création du nouvel établissement culturel de la Comète intervient dans un contexte marqué par :

- la reprise en régie à compter du 1er janvier 2020 des activités gérées par la salle Jeanne d'Arc, et la reprise du personnel qui y était jusque là affecté,
- l'intégration, dès le 1er janvier 2020, dans les effectifs de la Direction des Affaires Culturelles des agents de l'Unité Régie, son et lumière de la Direction de l'Évènementiel jusque là affectés au Palais des spectacles
- la fermeture de la salle Jeanne d'Arc à la livraison de la Comète et le transfert dans le nouvel équipement des personnels repris depuis janvier 2020.

Le Comité Technique Paritaire du 25 novembre 2019 a statué sur le principe d'intégration des personnels de la salle Jeanne d'Arc comme agents municipaux et le transfert des agents de l'Évènementiel au sein de la Direction des Affaires culturelles.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 250 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
---------------	-------	-------------	--------	------	--------	--------

Investissement						
Fonctionnement	250 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Ainsi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la création du service de la Comète au sein de l'organigramme de la Direction des Affaires Culturelles,
- approuver la création de postes de régisseur techniques, assistante administrative et de chargés d'accueil,
- approuver l'intégration des agents de la Salle Jeanne d'Arc dans les effectifs de la Ville de Saint Etienne au 1er janvier 2020.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2020 - chapitre 012
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE